

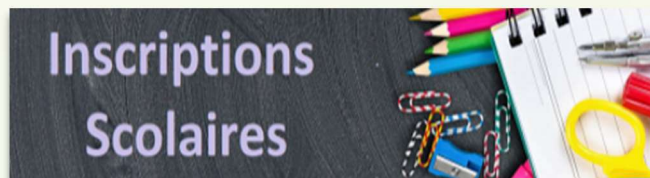


POMACLE INFO

Mercredi 22 mars 2023

Inscriptions aux écoles pour la rentrée 2023/2024

Les dossiers d'inscriptions sont à votre disposition à la Mairie, sur la page Facebook de la Mairie ou à votre demande par mail à mairie.pomacle@wanadoo.fr, ils sont à déposer avant le 11 avril 2023.



Journées européennes des métiers d'art



L'Atelier Simon-Marq ouvrira ses portes le samedi 1er et le dimanche 2 avril à l'occasion des Journées européennes des métiers d'art.

Sous la forme d'une visite guidée offerte de 45 minutes, vous pourrez regarder les artisans au travail et découvrir les différentes techniques mises en œuvre pour la création de vitraux.

La jauge de chaque visite étant limitée à 15 personnes, nous vous remercions de bien vouloir vous inscrire en amont. Nous ne pourrions pas accueillir de visiteurs sur-place qui n'auront

pas réservé. Merci d'avance pour votre compréhension. Consultez le site dédié à ces journées européennes et organisez vos autres visites à la découverte du patrimoine matériel et immatériel qui vous entoure : <https://www.journeesdesmetiersdart.fr/>

Réservation impérative :

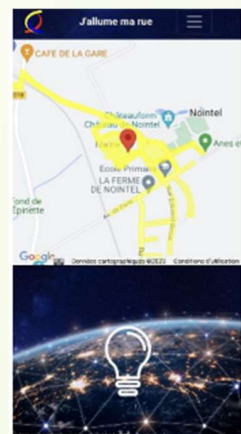
en ligne, via ce formulaire : <https://bit.ly/3ZKVzLB>

par téléphone (entre 9h et 12h, puis entre 14h et 17h) : 03.52.74.00.11

par mail : atelier@vitrauxsimonmarq.com

« J'allume ma rue » à POMACLE

La Commune de POMACLE procède à une phase de tests, courant mars, pour une application continue très rapidement.



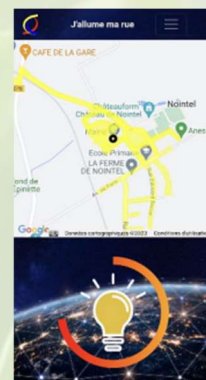
Par arrêté municipal n°65-2022 l'éclairage public est coupé tous les soirs de 23h00 à 6h00. Pendant ces horaires, si vous souhaitez allumer l'éclairage public de la rue dans laquelle vous vous situez, vous pouvez le faire en 2 clics depuis votre smartphone ou votre iPhone en flashant ce QR code de l'application « jallumemarue.fr » ou en allant sur le site internet www.jallume.fr



Pour que cela fonctionne, vous devez autoriser la géolocalisation de votre appareil.

Etape 1 : La carte de l'endroit où vous vous situez s'affiche. Si votre rue bénéficie de ce service, **la rue apparaît en jaune**

Etape 2 : Vous devez cliquer sur l'ampoule. La lumière de la rue s'allume et s'éteindra automatiquement au bout de 10 minutes Si vous vous déplacez dans le village, les rues s'allumeront et s'éteindront automatiquement lors de votre passage. Lorsque vous arrivez à destination vous n'avez plus qu'à fermer l'application !



La mairie est à votre disposition pour vous montrer comment utiliser l'application. Pour cela envoyez-nous un mail à mairie.pomacle@wanadoo.fr afin d'organiser la rencontre.

Assistantes Maternelles à POMACLE

Dans le dernier bulletin communal une erreur s'est glissée dans le numéro de Manon, voici le bon numéro : 0771685454.

Rappel, voici la liste des assistantes maternelles situées à POMACLE :

Manon HAUDIDIER : 07.71.68.54.54

Hélène DEMARS : 06.63.04.68.03

Emilie DERVEAUX : 06.11.34.42.14



Distribution gratuite de compost

Comme chaque année, la direction des déchets organise une distribution de compost à destination des habitants du Grand Reims. Elle aura lieu samedi 1er avril, sur 3 sites :

- Reims : Aire de grand passage, chemin des rouliers de 8h30-12h et de 13h-17h
- Cernay-lès-Reims : Pôle technique, route de Bétheny de 8h30 à 12h
- Muizon : Pôle technique, rue Gabriel Thiérion de 8h30 à 12h

Les habitants doivent venir avec leurs propres contenants (sacs, poubelles, seaux ou autre). Les sites sont accessibles aux remorques.

Chacun pourra repartir avec environ 120 L de compost. Ce compost a été fabriqué à partir des déchets verts déposés dans les différentes déchetteries du territoire.




Campagne de relevé d'index des compteurs d'eau : Grand Reims

L'intervention : Campagne de relevé d'index sur les compteurs d'eau est programmée du 20/03/2023 au 31/03/2023 sur la commune de Pomacle

Retrouvez la page dédiée à notre commune sur le site internet de l'eau:

<https://eau.grandreims.fr/commune/Pomacle.html>

	Intervention en cours et programmée
	20/03/2023 > 31/03/2023 Campagne de relevé d'index sur les compteurs d'eau



Réutilisation des pierres suite aux travaux de la Grande Rue

Eurovia a récupéré avec attention les pierres qui constituent les bords de trottoirs sur les routes départementales en travaux. Le conseil municipal a décidé de les mettre à disposition de tous.

Si vous avez un besoin, allez-vous servir ! Elles sont à côté du château d'eau de POMACLE.

Les pierres seront disponibles pendant deux mois et ensuite enlevées.

L'urbanisme et la dématérialisation

Depuis le 1er janvier, il n'est plus nécessaire de se déplacer en mairie pour déposer une demande d'autorisation d'urbanisme. Un service en ligne est accessible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 depuis la plateforme :

<https://portailprourba.grandreims.fr/>

Rassurez-vous la mairie accepte toujours vos demandes d'autorisations d'urbanisme en version papier (en 1 exemplaire)

Pour ne rien louper de l'actualité à Pomacle nous vous invitons à vous abonner à la page Facebook de la Commune :

www.facebook.com/mairiedepomacle



Document imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique.



J'ALLUME MA RUE



- 1** Depuis mon smartphone, je me connecte sur www.jallume.fr
- 2** Si demandé, j'active la géolocalisation de mon navigateur internet
- 3** Ma position apparaît sur la carte
- 4** Je clique sur l'ampoule. L'éclairage autour de moi s'allume pour 10 minutes et me suit dans mes déplacements



Plus d'informations



Pour ne rien louper de l'actualité à Pomacle nous vous invitons à vous abonner à la page Facebook de la Commune : www.facebook.com/mairiedepomacle



Document imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique.



Mairie de Pomacle - 9 Rue Le Fèvre - 51110 POMACLE - 03 26 97 21 10
mairie.pomacle@wanadoo.fr

Permanence du Secrétariat de Mairie : Lundi de 16h00 à 18h00 et mercredi de 10h à 12h00 - www.facebook.com/mairiedepomacle